



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

PROVINCE DE QUÉBEC

SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE,

Lors d'une séance extraordinaire du 17 septembre 2024, le conseil municipal a adopté la résolution 2024-209 visant à modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal en raison de l'absence de quorum à la séance prévue le 10 septembre 2024.

Par conséquent, le calendrier des séances ordinaires est modifié de la façon suivante :

- La séance ordinaire initialement prévue le 10 septembre 2024 est reportée au 30 septembre 2024;

mardi 9 janvier	mardi 2 juillet *
mardi 13 février	mardi 27 août *
mardi 12 mars	Lundi 30 septembre
mardi 9 avril	mardi 8 octobre
mardi 14 mai	mardi 12 novembre
mardi 11 juin	mardi 10 décembre

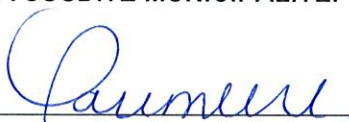
DONNÉ À SAINT-ANTOINE-DE-TILLY, CE 18^e jour de septembre deux mille vingt-quatre.


Vicky Saumure, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Je, soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, entre 15h et 16h, le 18^e jour de septembre deux mille vingt-quatre.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour de septembre 2024.

**EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ.**


Vicky Saumure, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe